

PRÉFET DE L'INDRE

Direction départementale des Territoires
de l'Indre

Service Sécurité Risques
Unité Prévention des Risques

ARRÊTÉ n° 2015012 - 0001 du 12 Janvier 2015

**Portant modification de la composition de la commission consultative de
l'environnement de l'aéroport de Châteauroux-Déols**

**LE PRÉFET DE L'INDRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13 et R 571-70 à R571-80 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 147-1 et R 147-1 et suivants ;

Vu l'arrêté NOR:DEVA0759945A du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables du 2 août 2007 portant transfert de l'aéroport de Châteauroux-Déols à la Région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-155-0006 du 4 juin 2013 relatif à la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Châteauroux-Déols ;

Vu le courriel du 23 mai 2013 du secrétaire départemental du syndicat CFDT proposant ses représentants ;

Vu le courrier du 17 mai 2013 du secrétaire général de l'Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre proposant ses représentants ;

Vu le courrier du 6 mai 2013 du secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Indre proposant ses représentants ;

Vu le courriel du 22 mai 2013 du directeur du site d'AERO TECHNIQUE ESPACE (ATE) 36 proposant ses représentants ;

Vu le courriel du 23 mai 2013 du président de SAS EGIDE AVIATION proposant ses représentants ;

Vu le courriel du 23 mai 2013 de la secrétaire de DALE AVIATION FRANCE proposant ses représentants ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort du 27 mai 2013 désignant les représentants des professions aéronautiques ;

Vu le courriel du 19 décembre 2014 du directeur des services techniques de l'Aéroport de Châteauroux-Centre, exploitant de l'aérodrome, confirmant l'ensemble des représentants de la CCE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-296-0003 du 22 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération castelroussine ;

Vu le procès-verbal des élections du 14 mai 2013 désignant les représentants des communes hors Communauté d'agglomération castelroussine ;

Vu le courrier du 4 juin 2014 désignant les représentants des communes de la Communauté d'agglomération castelroussine.

Vu le courrier du 12 mai 2013 du président de l'Association de Réduction des Nuisances de l'Aérodrome de Châteauroux-Déols proposant ses représentants ;

Vu le courrier du 16 mai 2013 du président de l'Association Pour Promouvoir Et Soutenir L'Aéroport proposant ses représentants ;

Vu le courrier du 27 octobre 2014 de l'association INDRE-NATURE proposant ses représentants ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Châteauroux-Déols est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle est modifiée dans sa composition ainsi qu'il suit, les autres représentants restant inchangés:

B – Six représentants des collectivités territoriales

- **Représentants des communes désignées par la Communauté d'Agglomération Castelroussine**

- Commune de COINGS : M. Jean-Pierre MARCILLAC en qualité de membre titulaire et M. Michel ROUSSEAU, en qualité de membre suppléant.

- Commune de DÉOLS : M. Paul PLUVIAUD, en qualité de membre titulaire et Mme Ginette PERREIN, en qualité de membre suppléant.

- Commune de MONTIERCHAUME : M. Hervé CHAMPAGNE en qualité de membre titulaire et Mme Michelle MARANDON, en qualité de membre suppléant.

- **Représentants des communes hors Communauté d'Agglomération Castelroussine**
 - M. Guy NUGIER, maire de NEUVY-PAILLOUX, en qualité de membre titulaire et M. Thierry FOURRÉ, maire de BRION, en qualité de membre suppléant.
- **Représentants du Conseil régional :**
 - M. Jean DELAVERGNE, membre de la Commission Permanente du Conseil régional du Centre, en qualité de membre titulaire et Mme Kaltoum BENMANSOUR, Conseillère régionale du Centre, en qualité de membre suppléant.
- **Représentants du Conseil général :**
 - M. Michel BRUN, en qualité de membre titulaire et M. Régis BLANCHET, en qualité de membre suppléant.

C – Six représentants des associations

- **Représentants des associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire :**
 - Association INDRE-NATURE :
 - M. Christian TOUSSAINT – 25 rue Fleury 36000 CHÂTEAUROUX - en qualité de membre titulaire ou son représentant en tant que membre suppléant désigné par le président de l'association ;
 - M. Dominique VIARD – Parc Balsan, 44 rue François Mitterrand 36000 CHÂTEAUROUX - en qualité de membre titulaire ou son représentant en tant que membre suppléant désigné par le président de l'association.

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Pour le Préfet,

le Secrétaire Général


Jean-Marc GIRAUD